

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES  
VILLE DE THOUARS

ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur figurent sur un document annexe



Concernant les 3 projets suivants :

Suppression du plan d'alignement de la rue des Matines à Rigné,  
commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars ;

Désaffectation partielle et déclassement en vue de l'aliénation de la rue de la maison rouge  
située sur la commune déléguée de Sainte Radegonde, commune de Thouars ;

Désaffectation et déclassement partiels du chemin de pied de Moure,  
commune de Thouars (photo ci-dessus)

Cette enquête, fixée par arrêté du Maire de Thouars en date du 29 mars 2021, s'est déroulée du lundi 19 avril 2021 jusqu'au mardi 4 mai 2021 inclus, à la mairie de Thouars.

**Vu**

Les articles L 161-10 et L 161-10-1 et R 161-25 à R 161-27 du Code rural ;

Les articles L112-1, L141-3 et suivants, et R 141-1 et suivants du Code de la Voirie Routière ;

# Rapport de M. Boris Blais

*Commissaire enquêteur*

Concernant les 3 projets suivants :

Suppression du plan d'alignement de la rue des Matines à Rigné,  
commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars ;

Désaffectation partielle et déclassement en vue de l'aliénation de la rue de la maison rouge  
située sur la commune déléguée de Sainte Radegonde, commune de Thouars ;

Désaffectation et déclassement partiels du chemin de pied de Moure, commune de Thouars

## Destinataires :

- Monsieur le Maire de Thouars
- Madame la Sous-Préfète de Bressuire

# Sommaire

## 1. Organisation et déroulement de l'enquête

- 1.1. Désignation du commissaire enquêteur (page 4)
- 1.2. Arrêté du maire de Combrand (page 4)
- 1.3. Déroulement de l'enquête (page 4)
- 1.4. Visites et déplacements sur le terrain (page 4)
- 1.5. Rencontre avec le pétitionnaire (page 5)
- 1.6. Permanence et siège de l'enquête (page 5)
- 1.7. Composition du dossier d'enquête (page 5)
- 1.8. Publicité de l'arrêté prescrivant l'enquête (page 7)
- 1.9. Clôture de l'enquête (page 13)

## 2. Généralités

- 2.1. Situation (page 14)
- 2.2. Historique et contours de l'opération (page 15)

## 3. Objectifs des projets concernés par l'enquête

- 3.1. Objectifs du projet de suppression du plan d'alignement de la rue des Matines à Rigné, commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars (page 21) ;
- 3.2. Objectifs du projet de désaffectation partielle et le déclassement en vue de l'aliénation de la rue de la maison rouge située sur la commune déléguée de Sainte Radegonde, commune de Thouars (page 23) ;
- 3.3. Objectif du projet de désaffectation et déclassement partiels du chemin de pied de Moure, commune de Thouars (page 26) ;

## 4. Relevé des courriers et des observations

- 4.1. Courriers reçus et déposés durant l'enquête (page 29)
- 4.2. Remarques consignées dans le registre d'enquête, et avis du commissaire enquêteur (page 29)

# **1. Organisation et déroulement de l'enquête**

## **1.1. Désignation du commissaire enquêteur**

Sur demande de Monsieur le Maire de Thouars, suite à la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2021 actant les principes de suppression du plan d'alignement de la rue des Matines à Rigné, commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars ; la désaffectation partielle et le déclassement en vue de l'aliénation de la rue de la maison rouge située sur la commune déléguée de Sainte Radegonde, commune de Thouars ; et la désaffectation et déclassement partiels du chemin de pied de Moure, commune de Thouars, Monsieur Boris BLAIS, commissaire enquêteur, a été désigné par Monsieur le Maire de Thouars dans son arrêté pris le 29 mars 2021 pour conduire l'enquête publique concernant le projet de suppression du plan d'alignement de la rue des Matines à Rigné, commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars ; la désaffectation partielle et le déclassement en vue de l'aliénation de la rue de la maison rouge située sur la commune déléguée de Sainte Radegonde, commune de Thouars ; et la désaffectation et déclassement partiels du chemin de pied de Moure, commune de Thouars.

## **1.2. Arrêté du Maire de Thouars**

Sur prescription de l'arrêté municipal en date du 29 mars 2021, il a été procédé pendant 16 jours consécutifs, du 19 avril 2021 au 4 mai 2021 inclus, sur le territoire de la commune de Thouars, à une enquête publique concernant le projet de suppression du plan d'alignement de la rue des Matines à Rigné, commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars ; la désaffectation partielle et le déclassement en vue de l'aliénation de la rue de la maison rouge située sur la commune déléguée de Sainte Radegonde, commune de Thouars ; et la désaffectation et déclassement partiels du chemin de pied de Moure, commune de Thouars.

## **1.3. Déroulement de l'enquête**

Le dossier, et les 3 registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ont été mis à disposition du public du 19 avril 2021 au 4 mai 2021 inclus, en mairie de Thouars, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, et consigner, éventuellement, ses observations sur les opérations projetées.

Les intéressés pouvaient rédiger leurs observations directement sur les registres, ou bien faire parvenir leurs observations par lettre adressée pendant la durée et avant la date de clôture de l'enquête au commissaire enquêteur, en mairie de Thouars, siège de l'enquête, ou par courriel à l'adresse *enquete-publique@thouars.fr*.

Le dossier était également accessible sur le site internet de la ville de Thouars, [www.thouars.fr](http://www.thouars.fr).

## **1.4. Visites et déplacements sur le terrain**

Avant l'ouverture de l'enquête, le commissaire enquêteur s'est rendu à la communauté de communes du Thouarsais le mardi 23 mars 2021, afin de prendre connaissance du dossier auprès de Madame Marie Boux, responsable du service urbanisme et planification, Camille Bachet, cheffe de projet Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de

Renouvellement Urbain, et Sophie Martineau, secrétaire au pôle aménagement durable du territoire, et définir les modalités d'organisation de l'enquête.

Le vendredi 16 avril 2021, le commissaire enquêteur s'est une nouvelle fois rendu à la communauté de communes du Thouarsais, afin de vérifier la constitution du dossier d'enquête, et ouvrir les 3 registres d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Il s'est ensuite rendu sur les 3 sites concernés par l'enquête : d'abord rue des Matines à Rigné, sur la commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars, afin d'apprécier le projet de suppression du plan d'alignement ; ensuite, rue de la maison rouge à Sainte Radegonde, commune de Thouars, afin d'apprécier le projet de désaffectation et de déclassement de la dite rue ; enfin, chemin de pied de Moure, sur la commune de Thouars, afin de voir sur place les impacts du projet de désaffectation et de déclassement partiel du dit chemin.

L'enquête publique a pu se dérouler comme prévu du 19 avril 2021 au 4 mai 2021 inclus, en mairie de Thouars, aux horaires d'ouverture de la mairie.

### **1.5. Rencontre avec le pétitionnaire**

Un entretien a eu lieu le mardi 23 mars 2021 avec Marie Boux, responsable du service urbanisme et planification, Camille Bachet, cheffe de projet Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain, et Sophie Martineau, secrétaire au pôle aménagement durable du territoire.

Un second entretien a eu lieu le vendredi 16 avril 2021 avec Madame Sophie Martineau, secrétaire au pôle aménagement durable du territoire.

Un troisième entretien a eu lieu le lundi 19 avril 2021 avec Monsieur Emmanuel Charré, adjoint à la ville de Thouars, lors de la 1<sup>e</sup> permanence organisée en mairie.

### **1.6. Permanence et siège de l'enquête**

Le commissaire enquêteur en charge de cette enquête publique, s'est tenu à la disposition du public aux jours et horaires suivants :

- Lundi 19 avril 2021 de 14 h 00 à 17 h 00
- Vendredi 30 avril 2021 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 4 mai 2021 de 14 h 00 à 17 h 00

Le registre d'enquête a été ouvert préalablement à l'enquête, puis clos et signé par le commissaire enquêteur à l'expiration du délai.

### **1.7. Composition du dossier d'enquête**

Un dossier d'enquête a été mis à la disposition du public, du 19 avril 2021 au 4 mai 2021 inclus, en mairie de Thouars, aux horaires d'ouverture de la mairie.

Au lundi 19 avril 2021, le dossier comportait :

- Une notice explicative commune aux 3 projets concernés par cette enquête publique : la procédure de suppression du plan d'alignement de la rue des Matines à Rigné, sur la commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars ; la procédure de désaffectation et de déclassement de la rue de la maison rouge à Sainte Radegonde, commune de Thouars ; et la procédure de désaffectation et de déclassement partiel du chemin de pied de Moure, sur la commune de Thouars ;
- La délibération du 6 janvier 1948 instaurant le plan d'alignement de la rue des Matines à Rigné, sur la commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars ;
- Les plans graphiques et des photos des lieux où sont situés les 3 projets concernés par cette enquête : plan d'alignement de la rue des Matines à Rigné, sur la commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars ; procédure de désaffectation et de déclassement de la rue de la maison rouge à Sainte Radegonde, commune de Thouars ; et procédure de désaffectation et de déclassement partiel du chemin de pied de Moure, sur la commune de Thouars ;
- Les délibérations du 25/03/2021 prescrivant la procédure de suppression du plan d'alignement de la rue des Matines à Rigné, sur la commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars ; la procédure de désaffectation et de déclassement de la rue de la maison rouge à Sainte Radegonde, commune de Thouars ; et la procédure de désaffectation et de déclassement partiel du chemin de pied de Moure, sur la commune de Thouars ;
- L'arrêté du 29/03/2021 de mise à enquête publique concernant la procédure de suppression du plan d'alignement de la rue des Matines à Rigné, sur la commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars ; la procédure de désaffectation et de déclassement de la rue de la maison rouge à Sainte Radegonde, commune de Thouars ; et la procédure de désaffectation et de déclassement partiel du chemin de pied de Moure, sur la commune de Thouars ;
- Le plan et la liste des propriétaires riverains concernés par la procédure de suppression du plan d'alignement de la rue des Matines à Rigné, sur la commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars ; la procédure de désaffectation et de déclassement de la rue de la maison rouge à Sainte Radegonde, commune de Thouars ; et la procédure de désaffectation et de déclassement partiel du chemin de pied de Moure, sur la commune de Thouars ;
- La preuve de la notification aux propriétaires de la mise à enquête publique du dossier les concernant ;
- Trois registres d'enquête publique cotés et paraphés par le commissaire enquêteur : un premier registre pour le projet n°1, à savoir la procédure de suppression du plan d'alignement de la rue des Matines à Rigné, sur la commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars ; un second registre pour le projet n°2, à savoir la procédure de désaffectation et de déclassement de la rue de la maison rouge à Sainte Radegonde, commune de Thouars ; un troisième registre pour le projet n°3, à savoir la procédure de désaffectation et de déclassement partiel du chemin de pied de Moure, sur la commune de Thouars.

## 1.8. Publicité de l'arrêté prescrivait l'enquête

L'avis d'enquête publique ci-dessous a été publié le vendredi 2 avril 2021, dans les deux quotidiens régionaux *La Nouvelle République* et *Le Courrier de l'Ouest*.



## VILLE DE THOUARS

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°AJA/2021/18 en date du 29 mars 2021,

Le Maire de la commune de Thouars a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe concernant :

**1- Le projet de suppression du plan d'alignement de la rue des Matines à Rigné, commune déléguée de Mauzé-Thouarsais – Commune de Thouars.**

**2- Le projet de désaffectation partielle et déclassement en vue de l'aliénation de la rue de la Maison Rouge située sur la commune déléguée de Sainte-Radegonde – Commune de Thouars.**

**3- Le projet de désaffectation et déclassement partiels en vue de l'aliénation du chemin de Pieds de Moure situé sur la commune de Thouars.**

L'enquête publique se déroulera **du LUNDI 19 AVRIL 2021 AU MARDI 4 MAI 2021**

M. Boris BLAIS, journaliste, a été désigné commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra :

- Prendre connaissance du dossier d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Thouars,

- Consulter le dossier d'enquête sur le site Internet de la Ville de Thouars : [www.thouars.fr](http://www.thouars.fr)

Les observations du public pourront :

- Être consignées sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet à la Mairie de Thouars aux jours et heures habituels d'ouverture,

- Être adressées par voie postale à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante en écrivant sur l'enveloppe la mention « ne pas ouvrir » :

**Mairie de Thouars**

**A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur**

**14 place Saint-Laon 79100 THOUARS**

- Être envoyées par voie électronique à l'adresse réservée à cet usage : [enquete-publique@thouars.fr](mailto:enquete-publique@thouars.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Thouars 14 place Saint-Laon 79100 THOUARS :

- Le lundi 19 avril 2021 de 14h00 à 17h00 – Salle des réunions.

- Le vendredi 30 avril 2021 de 9h00 à 12h00 – Salle des réunions.

- Le mardi 4 mai 2021 de 14h00 à 17h00 – Salle des réunions.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à la mairie de Thouars aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site Internet de la mairie.

L'avis d'enquête publique était également affiché à la mairie de Thouars, à la commune déléguée de Mauzé-Thouarsais et à la commune déléguée de Sainte-Radegonde, au moins quinze jours avant l'ouverture d'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de ces formalités a été constaté et justifié par un certificat du maire à l'issue de l'enquête publique.

Photographies de l'affichage en mairie :

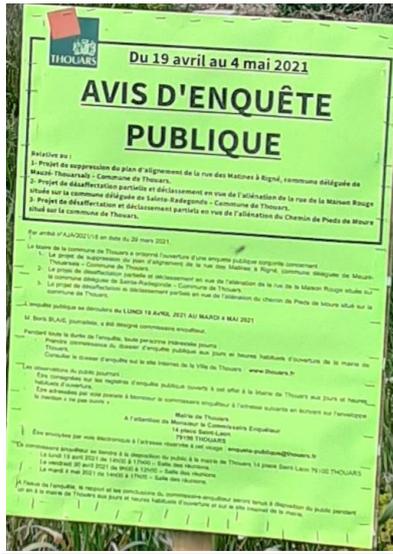


*Avis d'enquête affiché à la mairie de Thouars*

L'avis d'enquête publique était également affiché sur les sites concernés par les projets : d'abord rue des Matines à Rigné, sur la commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars, concernée par le projet de suppression du plan d'alignement ; ensuite, rue de la maison rouge à Sainte Radegonde, commune de Thouars, concernée par le projet de désaffectation et de déclassement de la dite rue ; enfin, chemin de pied de Moure, sur la commune de Thouars, concernée par le projet de désaffectation et de déclassement partiel du dit chemin.



*Avis d'enquête affiché aux abords du site du projet n°1, rue des Matines à Rigné, sur la commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars, concernée par le projet de suppression du plan d'alignement*



*Avis d'enquête affiché aux abords du site du projet n°2, rue de la maison rouge à Sainte Radegonde, commune de Thouars, concernée par le projet de désaffectation et de déclassement de la dite rue*



*Avis d'enquête affiché aux abords du site du projet n°3, chemin de pied de Moure, sur la commune de Thouars, concernée par le projet de désaffectation et de déclassement partiel du dit chemin.*

Enfin, la soixantaine de propriétaires concernés par le projet n°1, à savoir la suppression du plan d'alignement, rue des Matines à Rigné, sur la commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars, ont chacun reçu un courrier individuellement daté du 30 mars 2021 de la part de la mairie de Thouars les informant de la tenue de l'enquête publique (copie en page suivante).



Thouars, le 30 mars 2021,

**VILLE DE  
THOUARS**  
COMMUNE NOUVELLE

MAUZÉ-THOUARSAIS  
MISSÉ Service Urbanisme  
SAINT-RAUDÉ-DE-TOURAIN  
COMMUNES DÉLÉGUÉES

RAR : 1A 181 284 9072 6

Service

Réf. Sortie

*La correspondance doit être adressée  
impersonnellement au Maire*

Objet : Suppression du plan d'alignement de la rue des Matines à Rigné, commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars.  
Affaire suivie par : Marie BOUX

Madame, Monsieur

Conformément à l'article R141-7 du code de la voirie routière, je vous informe qu'une enquête publique se tiendra à la mairie de Thouars, du lundi 19 avril au mardi 4 mai 2021 aux horaires d'ouverture de la mairie.

Cette enquête publique a pour objet la suppression du plan d'alignement de la rue des Matines, village de Rigné, Commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars. La servitude d'alignement qui figure sur ce plan se situe, partiellement sur des emprises dont vous êtes propriétaires.

A titre d'information, le plan d'alignement avait pour but de permettre l'élargissement de la voirie.  
La suppression de cet alignement permettra la réalisation de travaux dits « confortatifs » sur l'ensemble des bâtiments initialement frappés d'alignement.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en ligne sur le site internet de la ville ([www.thouars.fr](http://www.thouars.fr)) ainsi qu'à la mairie de Thouars (14 Place Saint-Laon, 79100 Thouars) pendant toute la durée de l'enquête.

Vous pourrez trouver l'ensemble des informations relatives à cette enquête sur la copie de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, ci-joint.

La maison de l'urbanisme se tient à votre disposition pour toute information complémentaire (05-49-66-68-68).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjoint au Maire en charge de la  
Voirie, Espaces Verts, Bâtiments



B. LAHEUX

**THOUARS  
& MOI**  
*Une histoire d'avenir*

VILLE DE THOUARS  
14 PLACE ST-LAON  
CS 50183  
79103 THOUARS CEDEX  
(DEUX-SÈVRES)

☎ 05 49 68 11 11  
info@ville-thouars.fr  
<http://www.thouarsetmoi.fr>

Par ailleurs, la vingtaine de propriétaires concernés par le projet n°2, rue de la Maison Rouge à Sainte Radegonde, commune de Thouars, concernée par le projet de désaffectation et de déclassement de la dite rue ont chacun reçu un courrier individuellement daté du 31 mars 2021 de la part de la mairie de Thouars les informant de la tenue de l'enquête publique (copie ci-dessous).



Thouars, le 31 mars 2021

VILLE DE  
**THOUARS**  
COMMUNE NOUVELLE

MAUZÉ-THOUARSAIS  
MISSÉ  
SAINTE-RADEGONDE  
COMMUNES DÉLÉGUÉES  
Nos réf : 2021SM/CB

Service RAR : 1A 170 471 T611 7

Réf. Sortie

*Le correspondant doit être adressé  
individuellement au Maire*

Objet : Désaffectation partielle et déclassement en vue de l'aliénation de la Rue de la Maison Rouge  
Affaire suivie par : Camille BACHET

Madame, Monsieur,

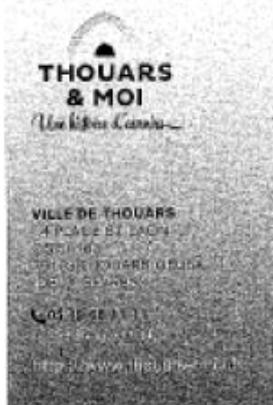
Conformément à l'article R141-7 du code de la voirie routière, je vous informe qu'une enquête publique se tiendra à la mairie de Thouars, du lundi 19 avril au mardi 4 mai 2021 aux horaires d'ouverture de la mairie.

Cette enquête publique a pour objet la désaffectation partielle et le déclassement en vue d'une aliénation de la Rue de la Maison Rouge, à Thouars (commune déléguée de Sainte Radegonde).

Dans le cadre du projet d'extension de la Zone d'Activités Economiques « Champs de l'Ormeau » réalisé par la Communauté de Communes du Thouarsais, il est envisagé le déclassement de la voie communale (Rue de la Maison Rouge) en chemin rural pour cession : une portion pour la Communauté de Communes, et une autre portion pour la société Techni Préfa. Une partie de la voie sera alors avec une aire de retournement à l'usage du public pour desservir les lots de la ZAE, et l'autre partie sera cédée à l'entreprise susmentionnée qui pourra ainsi agrandir son unité foncière.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en ligne sur le site internet de la ville ([www.thouars.fr](http://www.thouars.fr)) ainsi qu'à la mairie de Thouars (14 Place Saint-Laon, 79100 Thouars) pendant toute la durée de l'enquête.

Vous pourrez trouver l'ensemble des informations relatives à cette enquête sur la copie de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, ci-joint.



Enfin, la dizaine de propriétaires concernés par le projet n°3, chemin de pied de Moure, sur la commune de Thouars, faisant l'objet d'une désaffectation et de déclassement partiel du dit chemin, ont chacun reçu un courrier individuellement daté du 31 mars 2021 de la part de la mairie de Thouars les informant de la tenue de l'enquête publique (copie ci-dessous).



Thouars, le 31 mars 2021

**VILLE DE  
THOUARS**  
COMMUNE NOUVELLE

MALIZE-THOUARSAIS  
MISSE Service Urbanisme  
SAINT-RADEGONDE 49215M/MB  
COMMUNES DÉLÉGUÉES

RAR: 1A-181284 30382

Service

Réf. Sortie

La correspondance doit être adressée  
impersonnellement au Mairie

Objet : Désaffectation et déclassement partiels en vue de l'alignement du Chemin de Pieds de Moure

Affaire suivie par : Marie BOUX

Madame, Monsieur

Conformément à l'article R141-7 du code de la voirie routière, je vous informe qu'une enquête publique se tiendra à la mairie de Thouars, du lundi 19 avril au mardi 4 mai 2021 aux horaires d'ouverture de la mairie.

Cette enquête publique a pour objet le déclassement d'une partie du chemin du Pieds de Moure, commune de Thouars.

Le site de l'entreprise DOC EMBALLAGE s'est développé de part et d'autre de la voie communale C2 « Chemin des pieds de Moure ».

Pour des questions fonctionnelles, il n'est pas envisageable pour l'entreprise de clôturer l'emprise de l'entreprise le long de la voie communale.

Aujourd'hui, cette voie est uniquement utilisée pour l'accès à l'usine et pour les riverains, des panneaux de signalisations mentionnent cette restriction de part et autre de la portion de voie à déclasser.

Pour des raisons de sécurité évidentes liées à l'activité de l'entreprise (entreposage de bois / palettes/ circulation d'engins / circulation de poids lourds / ...) il est proposé d'interdire l'accès sur cette portion de voie et la rétrocéder à l'entreprise.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en ligne sur le site internet de la ville ([www.thouars.fr](http://www.thouars.fr)) ainsi qu'à la mairie de Thouars (14 Place Saint-Laon, 79100 Thouars) pendant toute la durée de l'enquête.

Vous pourrez trouver l'ensemble des informations relatives à cette enquête sur la copie de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, ci-joint.

La maison de l'urbanisme se tient à votre disposition pour toute information complémentaire (05.49.66.68.68).

Jé vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjoint au Maire en charge de la  
Voirie, Espaces Verts, Bâtiments



B. LAHEUX



## **1.9. Clôture de l'enquête**

Les registres d'enquêtes disponibles en mairie ont été clôturés à l'issue des 16 jours d'enquête publique par le commissaire enquêteur. Ces registres ont été remis au commissaire enquêteur par la mairie de Thouars mardi 4 mai 2021.

L'enquête publique s'est terminée comme prévu mardi 4 mai 2021 à 17 h 00, à l'heure de fermeture de la mairie de Thouars.

Le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que les pièces du dossier et les registres d'enquête publique, ont été transmis à la mairie de Thouars vendredi 7 mai 2021, dans les délais réglementaires.

## 2. Généralités

### 2.1. Situation

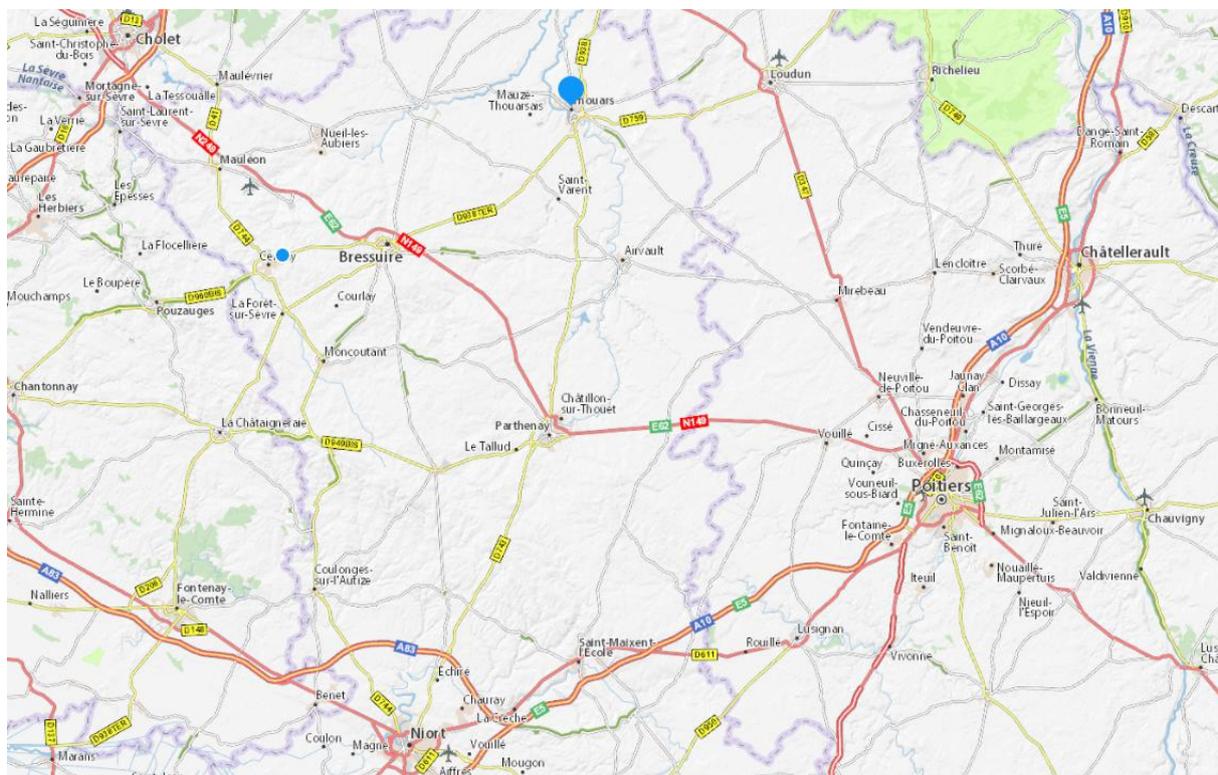
Thouars est une commune du centre ouest de la France, située dans le département des Deux-Sèvres et de la région Nouvelle Aquitaine.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, après avoir étendu son périmètre à Mauzé-Thouarsais, Missé et Sainte-Radegonde, la commune de Thouars acquiert juridiquement le statut de commune nouvelle.

La commune de Thouars se situe au nord du département des Deux-Sèvres sur un plateau qui domine la rivière nommée le Thouet, un affluent de la Loire. Elle est la capitale du Thouarsais une région naturelle constituée par la plus grande partie de la plaine de Thouars et la partie moncontouroise du Loudunais. Les villes les plus proches, à une trentaine de kilomètres environ, sont Bressuire, Parthenay, Saumur et Loudun.

Thouars est située à 50 minutes par la route de grandes agglomérations de l'Ouest : Niort, Poitiers, Angers. L'accès à Niort (passant par Parthenay) est réalisé via une route à trois voies.

La ville de Thouars rassemble 13 990 habitants, premier chiffre officiel depuis son statut de commune nouvelle.



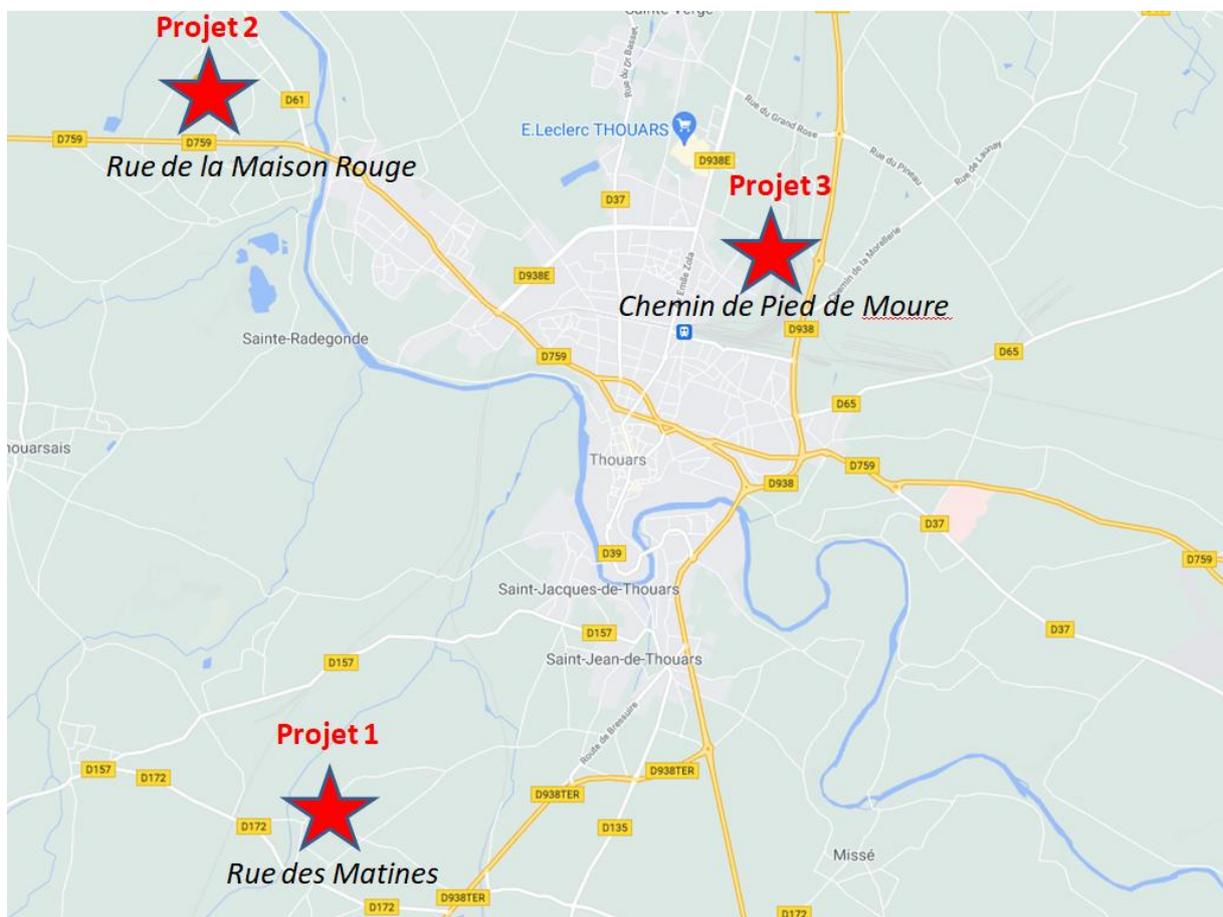
La commune de Thouars fait partie de la communauté de communes du Thouarsais, qui a adopté son Schéma de Cohérence Territoriale le 10 septembre 2019, et approuvé son nouveau plan local d'urbanisme intercommunal le 4 février 2020. Ce document de planification

renouvelle les objectifs souhaités pour le territoire, les règles de constructibilité ainsi que les conditions d'occupation des sols.

## 2.2. Historique et contours des opérations

L'opération concerne 3 sites de la ville de Thouars :

- d'abord rue des Matines à Rigné, sur la commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars, concernée le projet de suppression du plan d'alignement (projet 1) ;
- ensuite, rue de la maison rouge à Sainte Radegonde, sur la commune de Thouars, concernée par le projet de désaffectation et de déclassement de la dite rue (projet 2) ;
- enfin, chemin de pied de Moure, sur la commune de Thouars, concerné par le projet de désaffectation et de déclassement partiel du dit chemin (projet 3) ;



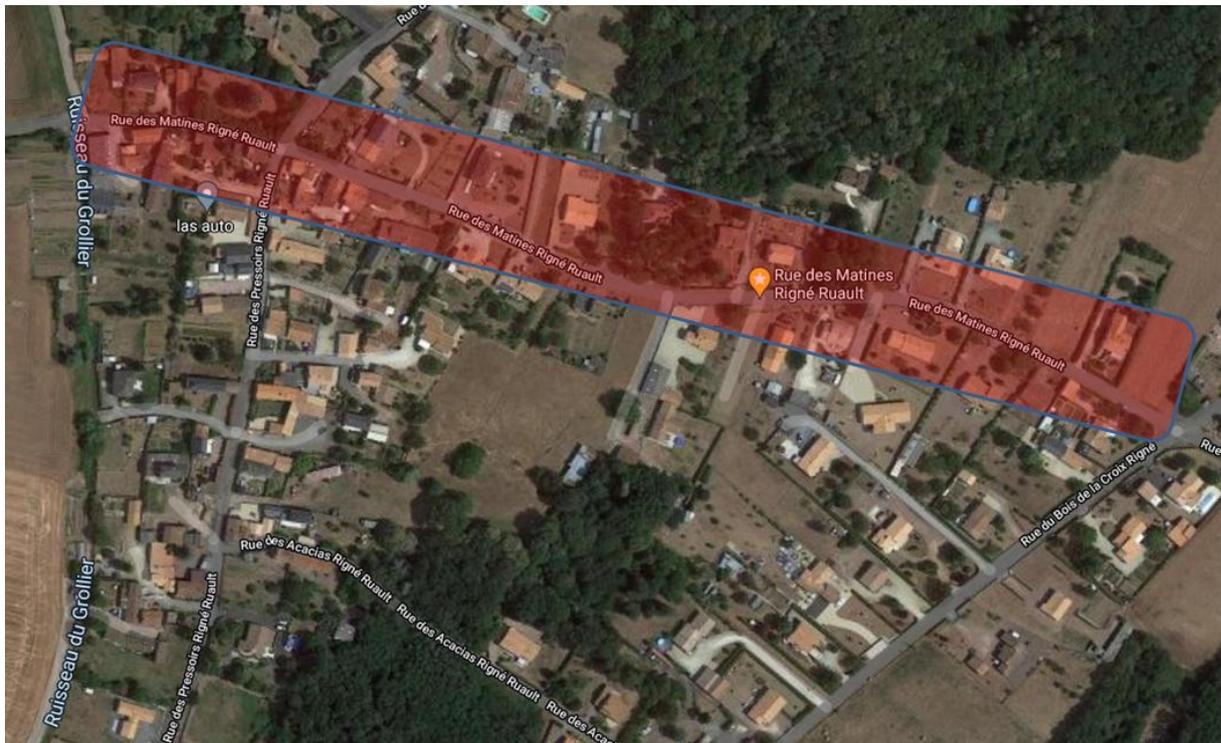
⇒ **Projet 1 : rue des Matines à Rigné, sur la commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars - Suppression du plan d'alignement**

Plusieurs servitudes d'alignement ont été établies sur la commune déléguée de Mauzé-Thouarsais au cours du 20<sup>e</sup> siècle, notamment sous la forme de plans d'alignement communaux.

La fonction première de ces plans était de permettre l'évolution des réseaux viaires, d'agrandir et d'élargir les voies de circulation afin de les adapter aux nouveaux usages. Il apparaît aujourd'hui que certaines de ces servitudes ne sont plus d'actualité, soit parce que les objectifs fixés par les plans ont été réalisés, soit parce que les objectifs visés ne sont plus en cohérence en avec les besoins et les orientations des communes, particulièrement sur des sujets d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Ainsi, un plan cadastral, reprenant la servitude d'alignement, figure toujours annexé au plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Thouarsais, au niveau de la Rue des Matines, sur le village de Rigné à Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars. Ce plan d'alignement avait acté dans une délibération de la commission départementale du 6 janvier 1948.

L'élargissement de cette voie avait pour objectif de répondre aux exigences de circulation. Ce plan d'alignement n'est plus d'actualité et n'a plus d'utilité. Il vient, par ailleurs, contraindre le droit à la propriété des propriétaires concernés.



La procédure de suppression d'un plan d'alignement communal est menée en application du code de la voirie routière qui définit les modalités de mise en place d'un plan d'alignement aux articles L.112-1 et suivants et R.141-1 et suivants.

La suppression d'un plan d'alignement peut être menée par délibération du conseil municipal après la présente enquête publique.

Lors de sa séance du 25 mars 2021, le conseil municipal de Thouars a confirmé sa volonté de procéder à la suppression du plan d'alignement.

A cette fin, la municipalité de Thouars a donc décidé de procéder à l'enquête publique préalable à la suppression du plan d'alignement de la rue des Matines (Rigné) sur la commune déléguée de Mauzé Thouarsais.

Les modalités de l'enquête publique ont été définies dans un arrêté pris par le maire de Thouars, en date du 29 mars 2021, et l'enquête s'est déroulée du 19 avril 2021 au 4 mai 2021 inclus.

⇒ **Projet 2 : rue de la maison rouge à Sainte Radegonde, sur la commune de Thouars - Projet de désaffectation et de déclassement de la dite rue**

Actuellement, la rue de la Maison Rouge relève du domaine public, il s'agit d'une voie communale. Les chemins ruraux, bien qu'appartenant au domaine privé de la commune, n'en sont pas moins affectés à l'usage du public et ouverts à la circulation publique. L'aliénation d'un chemin rural ne peut dès lors intervenir que lorsqu'il a cessé d'être affecté à l'usage public, après enquête publique.

Le site à vocation économique de la ZAE du Champ de l'Ormeau se situe à la sortie du bourg de Sainte-Radegonde sur la route Départementale 759 en direction de Mauléon et de Nantes. La zone d'activités située à la limite urbaine du bourg de Sainte-Radegonde s'étire à partir d'un tissu d'habitat lâche le long de la départementale.

Le site en développement s'inscrit dans la continuité de la zone économique existante mais dont il est séparé par la rue de la Maison Rouge. Le terrain, aujourd'hui cultivé, présente une topographie qui s'incurve assez rapidement dans sa descente vers le Thouet.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Thouarsais, approuvé le 4 février 2020 propose une Orientation d'Aménagement et de Programmation au nord du site « Site du Champ de l'Ormeau », pour une extension de la ZAE.

Les objectifs de l'extension sont de valoriser ce site économique en s'appuyant sur les identités paysagères du secteur et la déclivité du terrain, depuis le hameau de la Fontaine et la route d'Argenton l'Eglise, et de travailler la transition paysagère sur le site en recherchant les échelles appropriées.

En termes d'orientations et de principes d'aménagement, le programme d'extension du site à vocation économique d'une superficie d'environ 59 630 m<sup>2</sup> devrait particulièrement s'articuler avec l'entreprise Techni Préfa.

Le site serait desservi depuis l'entrée actuelle de la zone économique, par le chemin des plantes et l'amorce de la rue de la Maison rouge. L'extension de l'entreprise TechniPréfa et son accès se ferait depuis le site industriel actuel. La voie communale de la Maison Rouge

serait alors partiellement intégrée au site de l'entreprise Techni Préfa, comme l'indique le visuel en page suivante.

Dans le détail, la rue de la maison rouge serait cédée en totalité à la Communauté de Communes du Thouarsais. A la suite de quoi la Communauté de Communes conserverait une partie pour en faire une voie d'accès avec une aire de retournement, et l'autre partie (environ 438 mètres) serait cédée à la société TechniPréfa qui pourrait ainsi agrandir son unité foncière.



La délibération du conseil municipal approuvant la désaffectation et le déclassement inscrira également la décision de la vente du chemin rural.

En effet, selon l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 2000 habitants, la cession des chemins par la municipalité donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de vente et sur ses caractéristiques essentielles.

Lors de sa séance du 25 mars 2021, le conseil municipal de Thouars a confirmé sa volonté de procéder à la désaffectation et au déclassement de rue de la maison rouge à Sainte Radegonde, sur la commune de Thouars.

A cette fin, la municipalité de Thouars a donc décidé de procéder à l'enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement de rue de la maison rouge à Sainte Radegonde, sur la commune de Thouars.

Les modalités de l'enquête publique ont été définies dans un arrêté pris par le maire de Thouars, en date du 29 mars 2021, et l'enquête s'est déroulée du 19 avril 2021 au 4 mai 2021 inclus.

⇒ **Projet 3 : chemin de pied de Moure, sur la commune de Thouars – Projet de désaffectation et de déclassement partiel du dit chemin (projet 3) ;**

Actuellement, la rue de pied de Moure relève du domaine public : il s'agit d'une voie communale. Les chemins ruraux, bien qu'appartenant au domaine privé de la commune, n'en sont pas moins affectés à l'usage du public et ouverts à la circulation publique. L'aliénation d'un chemin rural ne peut dès lors intervenir que lorsqu'il a cessé d'être affecté à l'usage public, après enquête publique.

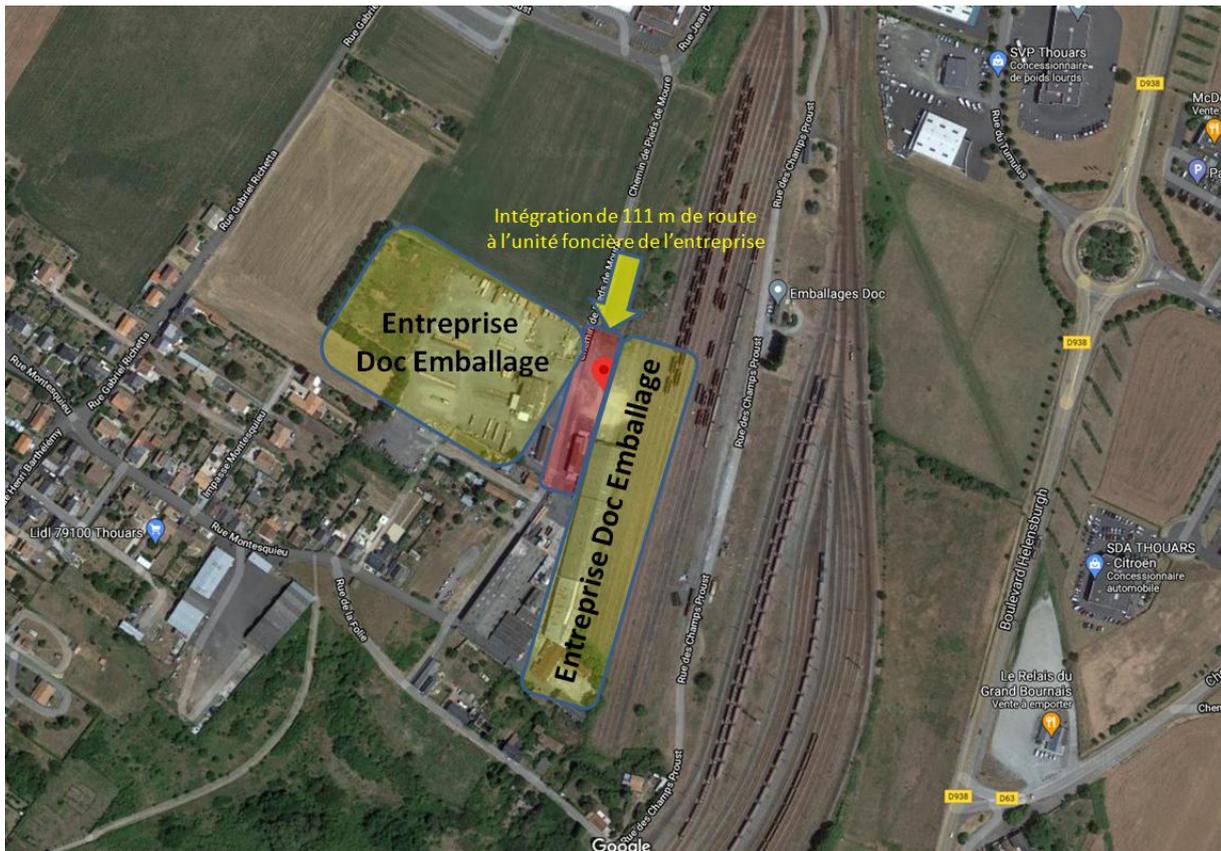
Le site de l'entreprise Doc Emballage s'est développé de part et d'autre de la voie communale C2 « chemin de pied de Moure ». Pour des questions fonctionnelles, il n'est pas envisageable pour l'entreprise de clôturer l'emprise de l'entreprise le long de la voie communale.

Aujourd'hui, cette voie est uniquement utilisée pour l'accès à l'usine et pour les riverains, des panneaux de signalisations mentionnent cette restriction de part et autre de la portion de voie à déclasser.



Pour des raisons de sécurité liées à l'activité de l'entreprise (entreposage de bois , palettes, circulation d'engins, circulation de poids lourds... ) il est proposé d'interdire l'accès sur cette portion de voie et la rétrocéder à l'entreprise.

Ainsi, il est proposé de déclasser puis de rétrocéder la portion de voie qui traverse l'entreprise comme indiqué sur le visuel ci-dessous.



La délibération du conseil municipal approuvant la désaffectation et le déclassement inscrira également la décision de la vente du chemin rural.

En effet, selon l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 2000 habitants, la cession des chemins par la municipalité donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de vente et sur ses caractéristiques essentielles.

Lors de sa séance du 25 mars 2021, le conseil municipal de Thouars a confirmé sa volonté de procéder à la désaffectation et au déclassement partiel du chemin de pied de Moure, sur la commune de Thouars.

A cette fin, la municipalité de Thouars a donc décidé de procéder à l'enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement partiel du chemin de pied de Moure, sur la commune de Thouars.

Les modalités de l'enquête publique ont été définies dans un arrêté pris par le maire de Thouars, en date du 29 mars 2021, et l'enquête s'est déroulée du 19 avril 2021 au 4 mai 2021 inclus.

### 3. Objectifs des projets

#### 3.1. Projet 1 : rue des Matines à Rigné, sur la commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars - Suppression du plan d'alignement

L'alignement se situe au niveau de la Rue des Matines, traversant d'Est en Ouest le village de Rigné et intersectant la Rue des Pressoirs.



La rue assure aujourd'hui une fonction desserte pour les riverains, la départementale 172 assurant la majorité du trafic depuis la départementale 938 TER reliant ainsi le village de Fontenay et le bourg de Mauzé-Thouarsais à l'axe Thouars-Bressuire.

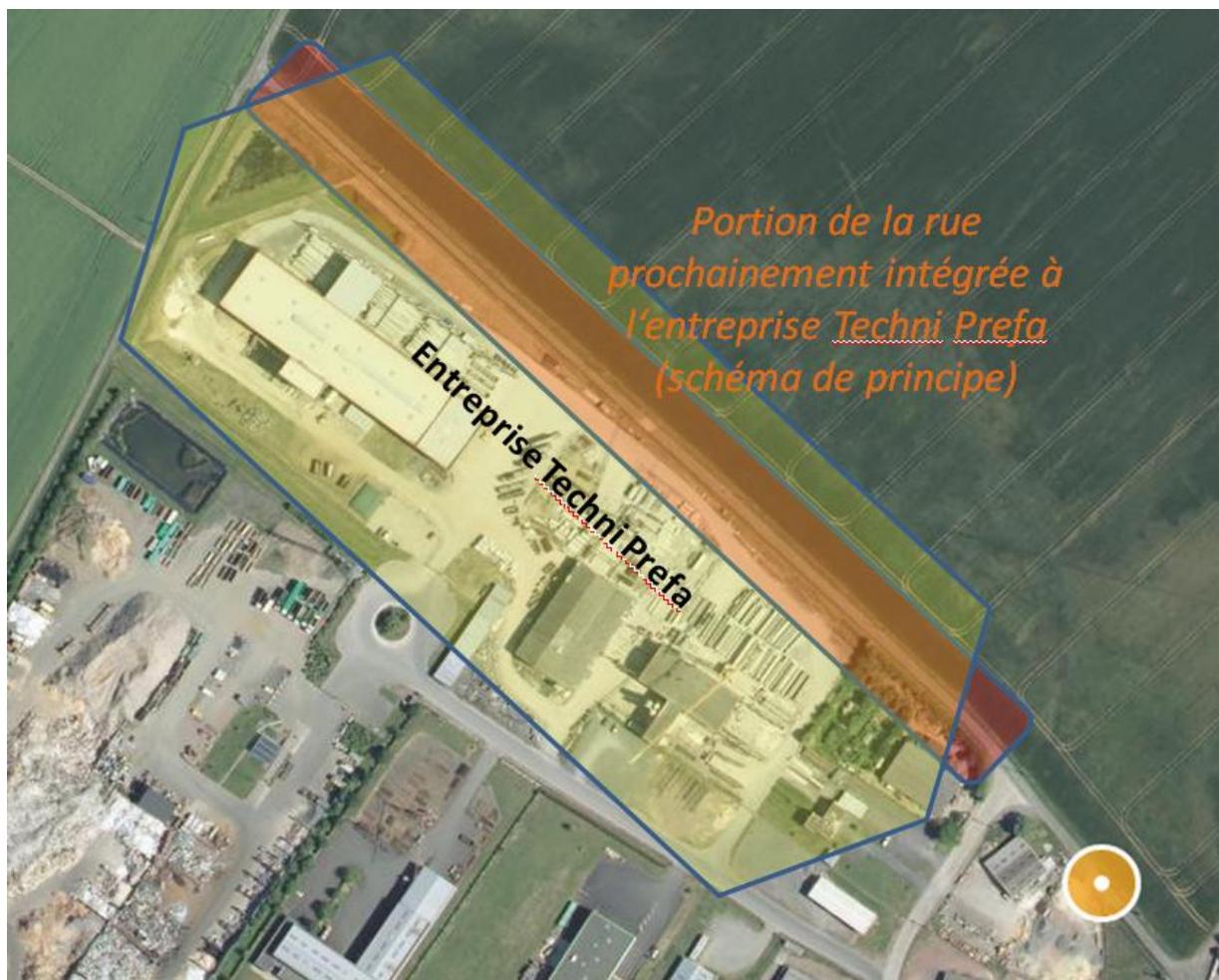




### 3.2. **Projet 2 : rue de la maison rouge à Sainte Radegonde, sur la commune de Thouars - Projet de désaffectation et de déclassement de la dite rue**

Dans le cadre du projet d'extension de la Zone d'Activités Economiques « Champs de l'Ormeau » à Thouars - Sainte Radegonde, réalisé par la Communauté de Communes du Thouarsais et conformément à l'orientation d'aménagement et de programmation, il est envisagé la désaffectation partielle et le déclassement de la voie communale nommée Rue de la Maison Rouge.

Le déclassement de cette voirie a pour visée l'aliénation : elle sera cédée en totalité à la Communauté de Communes du Thouarsais. A la suite de quoi la Communauté de Communes conservera une partie pour en faire une voie d'accès avec une aire de retournement, et l'autre partie (environ 438 mètres) sera cédée à la société TechniPréfa qui pourra ainsi agrandir son unité foncière.



En termes de circulation, les fonctions de desserte assurées par la Rue de la Maison Rouge vont évoluer, puisque la majeure partie de la voie communale qui va être déclassée en chemin rural et désaffectée à l'usage du public sera intégrée ultérieurement dans l'unité foncière de l'entreprise TechniPréfa. Il n'y aura donc plus de circulation envisageable sur cette portion de voirie actuelle.



*Portion de route prochainement intégrée à l'entreprise Techni Préfa*

Seule la partie sud de la Rue de la Maison Rouge sera circulaire, pour desservir les différents lots. Ce chemin rural avec une aire de retournement, future propriété de la Communauté de Communes, sera accessible par la rue des Plantes et la Rue des Champs de l'Ormeau. Une analyse des flux routiers a été réalisée sur cette voirie par les services techniques de la Communauté de Communes du Thouarsais, il en ressort que la Rue de la Maison Rouge est très peu sollicitée, avec seulement 30 véhicules / jour, soit 15 allers/retours. En termes de fréquentation, il s'agit des employés de la société TechniPréfa, et les riverains.

Ainsi, le déclassement et la désaffectation partielle pour aliénation de la voie communale a très peu d'impact sur les usagers actuels : à savoir aucun impact pour les salariés, et un changement d'accès pour les riverains. La Rue de la Maison Rouge est une alternative de circulation, et n'était pas considérée comme l'unique accès. Il s'agira seulement pour les riverains et autres usagers de modifier leur habitude de circulation sur cette portion de voirie, en utilisant désormais la RD759 (Route de Nantes), située 60 mètres plus au Sud pour l'Est et environ 530 mètres plus au Sud pour l'Ouest.



En termes de réseaux, la ligne électrique Haute tension située Rue de la Maison Rouge va être déplacée : des travaux d'enfouissement de cette ligne sont envisagés sur l'espace public, selon le schéma ci-après. Aucune servitude de passage ne sera donc créée.

A noter que le permis d'aménager pour l'extension de la ZAE est en cours d'instruction.

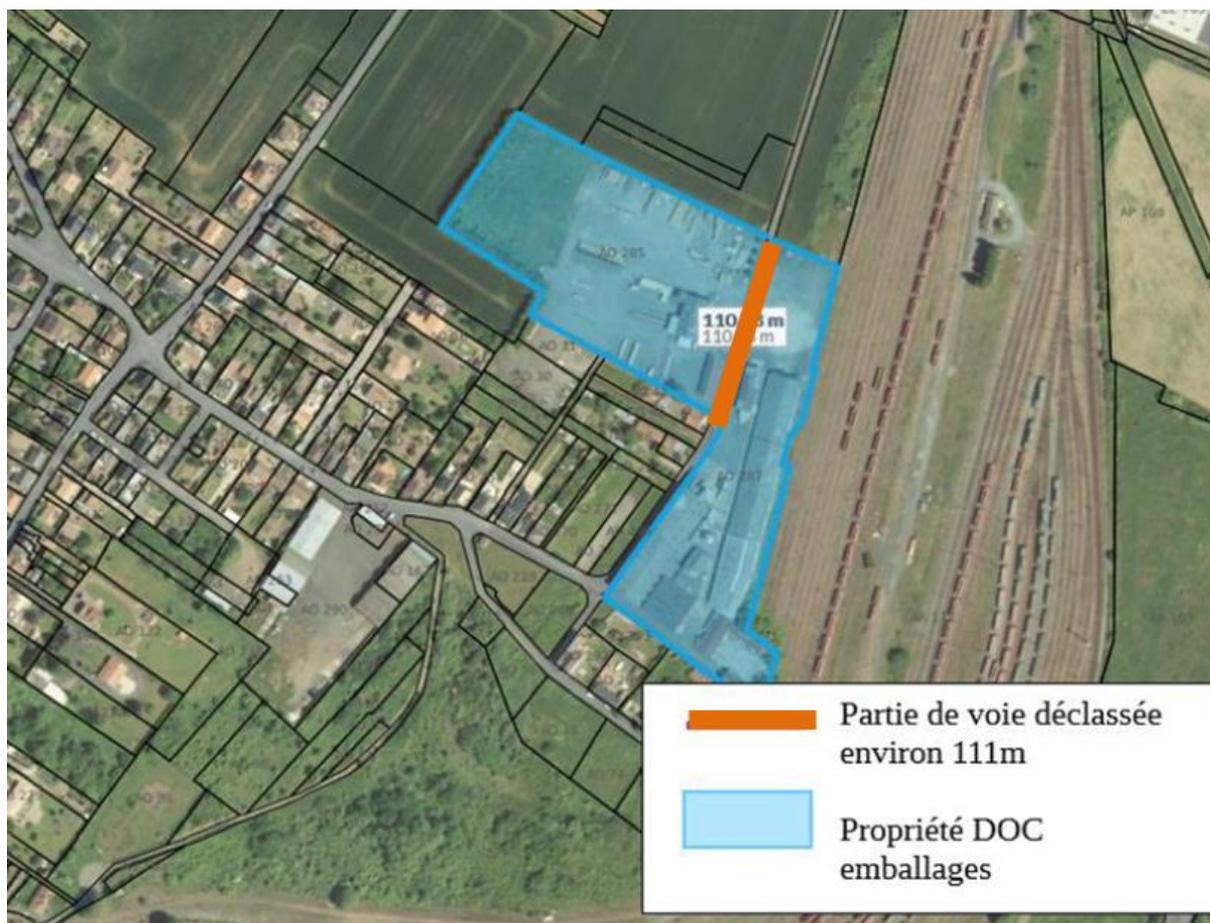
Le coût d'aménagement global est estimé à 150 000€.

### 3.3. **Projet 3 : chemin de pied de Moure, sur la commune de Thouars – Projet de désaffectation et de déclassement partiel du dit chemin ;**

Le projet est situé au sein de la zone d'activité du Grand Rosé. Il porte sur une partie du Chemin de pied de Moure pour un linéaire d'environ 110 m. La voie est aujourd'hui utilisée uniquement pour la desserte de l'entreprise avec un droit de passage pour les riverains.



Cette rue supporte très peu de flux et un report de ces flux est possible par la Rue Gabriel Richetta.



Le déclassement partiel de la voirie et son aliénation ne permettra plus l'usage du chemin pour le transit. Les parties du chemin restantes permettront une desserte en impasse des propriétés riverains.

En amont de l'enquête publique, une réunion d'information a été organisée le 14 avril 2021 à destination des riverains. Compte tenu de la situation sanitaire, cette réunion était proposée par visio-conférence, et 2 personnes se sont présentées. L'objectif de cette réunion organisée par la mairie de Thouars avant l'enquête publique était d'informer de la fermeture du tronçon du chemin de Pied de Moure au droit de l'entreprise, et du report possible de la circulation par la rue Gabriel Richetta.



Ainsi, le déclassement partiel de la voirie et son aliénation ne permettra plus l'usage du chemin pour le transit. Les parties du chemin restantes permettront une desserte en impasse des propriétés des riverains.

## **4. Relevé des courriers et des observations**

### **4.1. Courriers reçus et déposés pendant l'enquête**

Aucun courrier n'a été reçu, ni déposé pendant l'enquête.

### **4.2. Remarques consignées dans le dossier d'enquête, et avis du commissaire enquêteur**

Aucune remarque n'a été reçue, ni déposée pendant l'enquête dans le premier registre pour le projet n°1, à savoir la procédure de suppression du plan d'alignement de la rue des Matines à Rigné, sur la commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, commune de Thouars ;

Aucune remarque n'a été reçue, ni déposée pendant l'enquête dans le second registre pour le projet n°2, à savoir la procédure de désaffectation et de déclassement de la rue de la maison rouge à Sainte Radegonde, commune de Thouars ;

Aucune remarque n'a été reçue, ni déposée pendant l'enquête dans le troisième registre pour le projet n°3, à savoir la procédure de désaffectation et de déclassement partiel du chemin de pied de Moure, sur la commune de Thouars ;

L'avis et les conclusions du commissaire enquêteur figurent dans un document annexe.

A Thouars, le 7 mai 2021.

Le commissaire enquêteur,

Boris BLAIS.

